

MARCHÉVILLE INFOS

marcheville28.fr

Mars – Avril 2024



LE MOT DU MAIRE

Pour un moratoire sur les fermetures de classes

Il y a les grands discours sur le « réarmement de l'école », les annonces sur les créations de postes dans l'Éducation nationale et puis la réalité du terrain... Une classe de l'école va disparaître à la prochaine rentrée.

La mobilisation des parents et des enfants a été fabuleuse pour défendre leur école, leurs enseignants. Avec mon collègue de Magny, nous sommes montés au créneau notamment auprès de la Direction académique. Face à une baisse générale de la démographie, des clignotants sont pourtant au vert avec de nouvelles maisons en construction à Magny et l'arrivée de jeunes couples sur Marchéville.

Mais la logique comptable l'a emportée et la classe va fermer « au nom d'une équité départementale » et surtout pour libérer un poste d'enseignant. La classe de Marchéville avec 19 élèves n'est pas dans la moyenne qui est à 26,5. Une moyenne uniforme qui gomme les spécificités rurales. Une « équité » en trompe-l'œil. Oui au moratoire de trois ans sur les fermetures de classes dans nos campagnes proposé par le sénateur Daniel Guéret ! Oui à la prise en compte de la spécificité de l'école dans nos communes ! Oui aux actes. Non aux discours creux !

Le Maire
Patrick LAGE

LES ABORDS DE LA MARE AMÉNAGÉS

Après la restauration du mur de la mare de l'église qui menaçait de s'effondrer, ses abords viennent d'être aménagés. Les pêcheurs vont pouvoir accéder aux berges par un escalier.

La mare de l'église est désormais plus visible et mieux accessible aux pêcheurs ou promeneurs. Les pluies continues de l'automne ont retardé le début des travaux de la mare de l'église. Quelques plantations et l'ensemencement du gazon restent à faire, mais l'essentiel a été réalisé. Un gros travail de remblaiement a été fait au préalable avec de la terre stockée par la commune. Des marches pour la descente, un passage sur le long de la berge ont été créés. Une clôture en bois a été installée pour la sécurité. Une table a aussi été mise en place dans un espace restreint par la présence de poteaux. Pour donner plus de place et pour rendre visible désormais cet accès à la mare, une grande partie du mur latéral a été démolie.

Un moment envisagé, la replantation de plantes aquatiques a été remise en question à cause avec l'arrivée l'été dernier de la Jussie, une plante invasive qui peut

détruire tout l'éco-système et contre laquelle il faut lutter en permanence en l'arrachant. Une nouvelle étape dans la mise en valeur du patrimoine naturel de la commune.



BRAVO AUX PARENTS D'ÉLÈVES !

Les parents d'élèves se sont magnifiquement mobilisés contre la fermeture de classe prévue pour la prochaine rentrée. Distribution de tracts, banderoles installées devant l'école, lancement d'une pétition qui a recueilli des milliers de signatures. Les maires de Magny et Marchéville ont protesté auprès de la Direction académique. Le point fort de cette mobilisation a été le rassemblement d'une cinquantaine d'enfants et de leurs parents brandissant des pancartes « touche pas à mon école ». D'autres élèves réunissaient les lettres du même message. « Les enfants n'ont pas à payer le prix des décisions politiques déconnectées du terrain. À la rentrée 2024, 22 petites sections intégreront le regroupement Magny-Marchéville. L'accès à un enseignement de qualité doit demeurer une priorité. Nous refusons que nos enfants se retrouvent dans des classes surchargées », expliquait une maman d'élève.





DES PLANTES AROMATIQUES

Plusieurs carrés d'herbes aromatiques ont été mis en place par les agents communaux à proximité du restaurant scolaire qui a été aussi équipé d'un récupérateur d'eau pour arroser ces cultures.



DES ARCEAUX VÉLOS

Devant la mairie des arceaux vélos ont été installés. Un second l'a été dans la cour de l'école.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections européennes qui ne comportent qu'un tour se dérouleront le 9 juin. Pour voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales en se déplaçant en mairie aux jours et heures habituels. Une permanence électorale exceptionnelle se déroulera aussi en mairie le vendredi 3 mai de 10 à 12 heures. Il est aussi possible de s'inscrire en ligne à partir site service-public.fr

INSCRIPTIONS SUR LE REGISTRE « CANICULE »

Les personnes âgées ou handicapées peuvent s'inscrire en mairie ou être inscrites par leurs proches sur un registre spécifique. Un dispositif d'alerte déclenche un suivi de ces personnes vulnérables pendant certaines périodes comme la canicule.

Cette lettre est éditée par la mairie de Marchéville, 2 place de l'Église. 28120 Marchéville. Tél. 02 37 24 52 36. commune-de-marcheville@orange.fr marcheville28.fr

Directeur de la publication : Patrick Lage. Comité éditorial - Rédaction : Patrick Lage - Thierry Hémon, Marie-Line Amé. Imprimé par nos soins.

DANS LE FLOU, LA DISTRIBUTION DE L'EAU PASSE A L'INTERCOMMUNALITÉ

La distribution de l'eau aux habitants assurée jusqu'à présent par la commune bascule le 1^{er} janvier 2025 à la communauté de communes entre Beauce et Perche. Elle sera compétente pour gérer les fuites d'eau, l'entretien et l'installation des compteurs, leur relevé, la fixation du prix de l'eau et sa facturation.

La loi a prévu le basculement de la compétence de la distribution de l'eau potable aux particuliers des communes vers les communautés de communes au plus tard le 1^{er} janvier 2026. La communauté de communes « Entre Beauce et Perche » vient de décider à une écrasante majorité d'anticiper cette prise de compétence au 1^{er} janvier 2025. Avec une poignée d'élus, le maire de Marchéville a voté contre ce calendrier et cette prise de compétence « à l'aveugle », sans aucune orientation opérationnelle. Un chèque en blanc sur les modalités de distribution de l'eau, son prix, à seulement 10 mois de l'échéance... Voici le texte de l'intervention faite lors du conseil communautaire du 12 février qui se déroulait à Pontgouin.

TEMPS PERDU

« Même si nous ne sommes pas à Illiers nous nous sommes ce soir presque en train d'écrire une page de « À la recherche du temps perdu ». Nous anticipons une prise de compétence qui est prévue depuis des années et sur laquelle il y a eu un début de travail voici un an. Tout ce temps passé, et pourtant, nous n'avons encore aucun dossier, aucune étude, ni même aucune cartographie du territoire sur les différentes formes de gestion de la distribution de l'eau potable. Tout le temps passé n'éclaire pas ce dossier et la prise de compétence anticipée à 10 mois de l'échéance serait un accélérateur pour ce dossier très complexe ? Quels services, avec quelles compétences humaines, quels effectifs, vont gérer ce passage ? Avec quel calendrier ? On nous propose de ce soir, en quelque sorte, de prendre de l'avance dans le retard... Les arguments pour ce passage anticipé reposent sur la surcharge supposée des ser-

vices financiers de l'État en 2026 et, peut être aussi en 2025, si tout le monde anticipe la prise de compétence... J'ai entendu aussi que nous pourrions rapidement demander des subventions auprès des agences de l'eau, mais il faut fournir pour cela une étude patrimoniale que nous n'avons pas.

QUALITÉ DE SERVICE

Cette nouvelle compétence communautaire bien exercée peut apporter un plus dans le service attendu par les habitants que nous ne pouvons pas toujours rendre dans nos communes. Les week-ends, dans beaucoup de communes en régie directe, quand il y a des fuites ce sont les élus qui se déplacent. Trouver des entreprises n'est pas toujours facile.

Demain nous pourrions avoir des cadres et des équipes d'astreinte, un numéro d'urgence pour les fuites, des délais d'intervention rapides même le week-end, la mise en place de la télérelève, l'entretien et la modernisation du réseau, la modération du prix de l'eau, nous pouvons avoir aussi de meilleurs délais pour les installations de compteur, de meilleures réponses pour les réclamations de factures... Cette nouvelle compétence peut être un plus en termes de qualité de service, mais il faut du temps et des moyens pour atteindre ces objectifs et le 1^{er} janvier 2025 ne me paraît pas une échéance réaliste. Entre 10 ou 22 mois pour organiser ce passage, il vaut mieux se donner du temps ! »

Le conseil communautaire a acté ce passage au 1^{er} janvier 2025 avec l'argument que ce vote « mettait la pression » et permettrait d'avancer rapidement sur ce dossier pourtant ouvert depuis des années...

